COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FÉVRIER 2021

Présents: MM. Viviane BOURGOIN-ZORZOLI, Ophélie RIVIÈRE, David RABARDY, Carole CASTAGNET, Mikaël SCHITTLY, Christine BEAUGEY, Alain BOYALS, Frédéric DAURIAT, Aurélien DEBOUCHAUD Bernard DOUCET, Trinidad LAIR, Sylviane LAMOUREUX, Nathalie PRIORET, Stéphane RHOUY, Ludovic ROGER, Mylène TALLET, Geneviève TEXIER, Émilie VIEILLETOILE,

Excusé: Philippe CHÂTEAU,

Secrétaire de séance : Bernard DOUCET

Le compte-rendu de la séance du 21 janvier 2021 est validé.

Fourrière

M. Aurélien DEBOUCHAUD expose que la commune adhère au syndicat mixte de la fourrière, par le biais de la communauté de communes qui prend à sa charge le coût annuel de l'adhésion.

À ce titre, la commune fait appel au syndicat pour récupérer et s'occuper des animaux en divagation et des animaux dangereux sur la commune. Concrètement, un administré ou les agents communaux récupèrent un animal errant. Si l'animal n'est pas identifiable, la fourrière est appelée pour le récupérer et le rapporter au refuge de l'Angoumois où il est pris en charge. Si ces propriétaires le récupèrent, ils s'acquittent alors du coût de la garde et des éventuels frais occasionnés selon les tarifs adoptés en conseil syndical.

Devant le poids budgétaire de cette récupération le conseil syndical a décidé de faire payer aux communes les déplacements la nuit (19h00-8h00), le dimanche et les jours fériés, soit un forfait de 25 €. Pour les chats, quel que soit le moment de la prise en charge par la fourrière, le forfait appliqué s'élève à 50 €.

Les agents techniques sont donc en train de construire un chenil pour accueillir les animaux sur ces périodes payantes ainsi que 2 cages de trappage pour des véhicules.

Lors de la récupération, en cas de récidive ou de doute de « maltraitance », un suivi particulier sera organisé envers le propriétaire.

Par ailleurs, il est précisé qu'une loi en cours de discussion va augmenter les responsabilités de la commune en la matière.

Il est proposé aux élus d'appliquer une tarification aux particuliers propriétaires dans les mêmes proportions que la fourrière à savoir : $20 \in$ de frais de prise en charge, auxquels s'ajoutent $9,50 \in$ par jour pour un chien et $5,50 \in$ pour un chat. Ces frais s'ajouteront à ceux de la fourrière si la commune doit faire appel à elle. Les conseillers acceptent à l'unanimité des présents.

Refus de prise en charge communale d'une extension de réseau

Un particulier souhaite faire construire une maison à La Pouyade. Dans le cadre de son permis de construire, le syndicat d'électricité et de gaz a établi le besoin concernant l'alimentation électrique, à savoir une extension du réseau public ou un branchement long.

S'il s'agit d'une extension du réseau public, c'est la collectivité qui paye mais n'importe qui pourra se servir de ce réseau pour un éventuel branchement. S'il s'agit d'un branchement long, la charge est supportée par le demandeur. Le branchement ne peut servir qu'à lui.

Les contributions au SDEG sont respectivement de 2 667,50 € pour la commune et 1 581,10 € pour le particulier.

Le SDEG demande à ce que la commune délibère pour acter l'une ou l'autre solution.

Le demandeur a déjà validé le fait de prendre à sa charge l'extension du réseau par un branchement long.

Le Conseil municipal refuse donc la prise en charge par la commune de cette extension de réseau.

Ouverture de crédits avant le vote du budget primitif

Mme le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales. Elle rappelle les crédits ouverts lors de l'exercice 2020 sur le budget principal qui s'établissement comme suit :

Montant budgétisé en dépense d'investissement 2020 : 1 236 732,75 € (hors « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximal de 309 183,19 € (< 25% x 1 236 732,75 €).

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Opération 189 : Matériel divers (compte 2188) : 10 000 € Opération 198 : Grosses réparations de bâtiments (compte 21311) : 10 000 € Opération 198 : Grosses réparations de bâtiments (compte 21312) : 10 000 € Opération 203 : Matériel informatique (compte 2183) : 20 000 € Opération 230 : Voirie (compte 2151) : 10 000 € Total : 60 000 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide d'ouvrir les crédits mentionnés ci-dessus.

Finances de Calitom

Mme le maire rend compte d'une présentation réalisée par le Président et le directeur de Calitom en conférence des maires (instance de la communauté de communes). Il s'avère que le syndicat de gestion des ordures ménagères présente un déficit en 2020, et surtout, prévoit un déficit encore plus important pour 2021. Les premières projections faisaient état de 6 millions. Après un deuxième puis un troisième prévisionnels prenant en compte des économies internes et une participation des habitants sur la taxe d'enlèvement actée à 2 € (après en avoir réclamé 10 € aux maires de Charente), le déficit prévisionnel a été ramené à 3 millions.

Les difficultés financières de Calitom sont notamment dues à une chute du cours des matières valorisées (verre, carton, plastique, ...) impactant fortement les recettes, combinée à une augmentation importante à la taxe générale sur les activités polluantes (enfouissement) qui passe de 20 € la tonne à 65 € en 5 ans.

Les représentants de Calitom alertent cependant que la hausse de la taxe ne pourra pas se limiter au montant obtenu et devra sans doute atteindre les 15 € dans les années à venir.

Point sur les finances communales

M. Mikaël SCITTLY présente les grandes lignes des comptes administratifs 2020 et les premières pistes pour les budgets primitifs 2021.

Pour le budget principal, les recettes de fonctionnement présentent une augmentation de $130\ 000\ \mbox{\ensuremath{\ensuremath{\in}}}$ expliquée par la revente de la maison préemptée au profit de la CDC pour le projet de maison de santé, et par une augmentation substantielle de la dotation nationale de péréquation. Les dépenses de fonctionnement augmentent également de presque $90\ 000\ \mbox{\ensuremath{\in}}$ du fait des écritures comptables concernant la maison préemptée. L'excédent de clôture du fonctionnement s'élève donc à $218\ 000\ \mbox{\ensuremath{\notin}}$ contre $173\ 000\ \mbox{\ensuremath{\notin}}$ en 2019.

En investissement, les recettes s'élèvent à 946 $000 \in$, 450 000 d'excédents de fonctionnement capitalisés, le reste étant principalement constitué de subventions (solde lié à l'Espace Riperiis, et premiers versements pour les travaux des Gavareaux). En dépenses, le poste le plus lourd (460 $000 \in$) correspond au réaménagement de la voirie sur le secteur des Gavareaux. Pour 140 $000 \in$, les acquisitions de terrains ont principalement permis la préemption de la maison ensuite revendue, sans bénéfice ni perte, à la CDC et l'acquisition du terrain situé entre la rue du bourg et l'école. Le remboursement du capital de la dette s'élève à 71 $000 \in$.

L'excédent de clôture de l'investissement s'élève 132 000 €.

Les restes à réaliser sont réduits : en recettes, il reste à percevoir 24 000 € de subvention pour les Gavareaux, et en dépenses, différentes opérations engagées, notamment en voirie, s'élèvent à 47 000 €.

Pour le budget annexe régie de transport, les recettes de fonctionnement sont en légère baisse à 22 500 € et principalement constituées par la subvention d'équilibre du budget principal. Les dépenses sont elles aussi en légère baisse à 27 000 € du fait de la diminution des frais de carburant.

En investissement, les écritures sont celles des amortissements et sont identiques à l'exercice précédent. Le déficit de fonctionnement est exactement équilibré par l'excédent d'investissement.

Pour le budget annexe assainissement, la section de fonctionnement voit ses recettes augmentées du fait que le réseau géré par la SAUR s'est agrandi du périmètre anciennement géré par la Rochefoucauld, et par le paiement de plusieurs participations à l'assainissement collectif. Quant aux dépenses, elles augmentent avec la hausse des amortissements du fait de l'extension du réseau rue de la Maladrie.

En investissement, les recettes sont exceptionnelles grâce au fonds de compensation de la TVA (travaux de la Maladrie). Elles atteignent 88 000 € contre 14 000 € en année classique. La dépense d'investissement est principalement due au remboursement de l'emprunt contracté pour la Maladrie.

Le budget primitif sera étudié en commission finances prévue le 3 mars.

Questions diverses

Compétence mobilités

En conférence des maires, il a été convenu que la communauté de communes ne prendrait pas la compétence mobilités.

Décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil au maire

Le Conseil municipal est informé que Madame le Maire a décidé de ne pas préempter le bien suivant :

- 306 rue de l'Ancienne École (bâti)
- 110 impasse du Bois de Péruzet (bâti)

Plan local d'urbanisme intercommunal

Mme Ophélie RIVIÈRE rappelle que l'enquête publique est en cours. Il est important que chacun s'intéresse au classement de ses parcelles et au règlement associé car les changements sont importants.

De plus, plusieurs « coquilles » ont été relevées. De même, plusieurs demandes de modifications vont être signalées aux commissaires enquêteurs par la commune.

Commissions - réunions

Une commission communication est programmée le 16 mars à 17h30 pour travailler sur le prochain bulletin. Le conseil municipal des jeunes devrait être réuni le 27 mars à 11h00. Une communication complémentaire sera initiée en direction des collégiens.

Les associations seront réunies le 10 mars à 18h00 à l'Espace Riperiis pour évoquer le nouveau formulaire de demande de subvention et les projets de chacun pour 2021.

La commission environnement s'est réunie deux fois pour lister les projets et définir les priorités parmi les 37 idées retenues. Chaque conseiller sera également destinataire de la liste et devra en sélectionner 5 pour 2021 et 2 pour préparer 2022.

Inondations

Les crues de la Tardoire ont abîmé une nouvelle fois le chemin du Moulin qui a été fermé à la circulation, interdiction non respectée par certains. Les agents ont donc dû réaliser une réparation de fortune avant la visite des entreprises sur place.

La voirie menant à la Braconne à quant à elle été fortement endommagée au niveau du Bandiat et est totalement impraticable en véhicule. Là aussi, il a été constaté l'irrespect des gens au risque d'abîmer leur véhicule.

<u>Intercommunalité</u>

Le conseil syndical du SIAEP du Karst se tiendra le 25/02/2021 pour notamment voter le budget. Il est également prévu de statuer sur les modalités de gestion (régie et délégation) à compter de 2022 en vue de passer un appel d'offres.

Le dernier conseil communautaire a été l'occasion d'évoquer le peu de visibilité budgétaire sur certains programmes, comme les locaux du siège de la CDC à Montbron. Le vice-président aux finances a d'ailleurs fait remarquer que 6 millions avaient été engagés depuis les élections.

Le prochain conseil municipal est programmé le 17 mars à 18h30.